



Déclaration Liminaire CSA FS DI BORDEAUX

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Formation Spécialisée,

Nous siégeons aujourd'hui au sein d'une instance dont la vocation première est la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des personnels pénitentiaires. Pourtant, le constat que nous dressons aujourd'hui est alarmant : nous sommes face à une administration qui s'obstine à faire la politique de l'autruche face à des crises humaines et professionnelles sans précédent.

Comment ouvrir cette séance sans évoquer la situation intenable et dramatique que traverse la Maison d'Arrêt d'Angoulême ?

Depuis le placement en garde à vue de six collègues, ce ne sont pas moins de 53 arrêts maladie qui ont été enregistrés ! 53 arrêts : ce n'est pas une statistique, ce n'est pas un détail, c'est un « hurlement » d'alarme ! C'est le reflet d'un épuisement généralisé, d'une détresse psychologique profonde et d'un sentiment d'abandon total des agents.

Face à ce naufrage, quelle a été la réponse de l'administration ? Solliciter en urgence des renforts venus d'autres structures de l'interrégion. Si nous saluons le dévouement et la solidarité de ces collègues venus prêter main-forte, nous le disons avec gravité : appeler du renfort sans s'attaquer aux causes profondes, c'est poser un pansement sur une jambe de bois ! On déplace le problème d'un établissement à un autre, sans jamais remettre en cause les pratiques professionnelles et les méthodes de management toxiques qui ont conduit à une telle rupture.

L'administration a été informée depuis l'installation du nouveau chef d'établissement. Les alertes syndicales se succèdent depuis des mois. Alors, nous posons la question solennellement dans cette instance dédiée à la sécurité et à la santé.

Faudra-t-il attendre un drame ?

Faudra-t-il qu'un collègue s'effondre de manière irréversible pour que notre direction interrégionale réagisse enfin ?

Les personnels pénitentiaires ne sont pas de simples numéros de matricule sur un tableau d'effectifs. La santé physique et mentale des agents doit impérativement primer sur toute autre logique !

Dans le cadre des prérogatives de cette Formation Spécialisée, **FO JUSTICE** exige fermement :

- Une intervention immédiate de la Direction Interrégionale ;
- Un audit mené par une autorité indépendante des risques psychosociaux (RPS) et des pratiques de management à la Maison d'Arrêt d'Angoulême ;
- Une remise en question effective et sans complaisance du mode de gestion de l'établissement ;
- Des mesures concrètes et immédiates pour garantir la protection de nos collègues et rétablir un véritable dialogue social.

Nous rappelons enfin que notre présence et notre engagement n'ont qu'un seul but : la défense intransigeante de tous les personnels, de leur intégrité et de leur dignité. Plus personne ne pourra dire qu'il ne savait pas.

Mais cette défaillance institutionnelle ne se cantonne pas aux murs d'Angoulême : elle se vérifie également au quotidien dans l'incapacité flagrante de notre administration à anticiper les crises environnementales et climatiques les plus élémentaires.

L'application rigoureuse des plans de prévention des risques majeurs : anticipation réelle des vagues de chaleur (déploiement effectif du télétravail, approvisionnement systématique en eau, contrôle et maintenance des dispositifs de refroidissement) et respect scrupuleux des consignes préfectorales en cas de crise environnementale (incendies, alertes météo).

Incendies dans la région bordelaise : La gestion de cet épisode a frôlé l'inconcevable. Alors que des arrêtés et des consignes strictes d'évacuation étaient diffusés par la préfecture, l'administration pénitentiaire s'est illustrée par son inaction refusant de prendre pleinement en compte ces directives pour les collègues directement impactés ou menacés par les flammes et les fumées. Doit-on rappeler que la sécurité et la vie des personnels ne s'arrêtent pas aux portes des établissements pénitentiaires ?

Le dialogue social nous apparaît de plus en plus comme une simple façade. Lorsque la Direction interrégionale a besoin de nous, nous sommes des partenaires ; le reste du temps, nos alertes sont purement et simplement ignorées. Dans le meilleur des cas, les informations sont insuffisantes ; dans le pire, nous constatons une véritable rétention d'information. Et que dire des droits et des moyens syndicaux, alors qu'un

nombre croissant de demandes d'autorisation d'absence sont tout simplement refusées ou ignorées.

La DISP de Bordeaux continue d'empiler les « cellules de veille » et les « plans équité » : autant de dispositifs hors sol, imposés par la DGAP, qui ne répondent en rien à l'urgence du terrain. Pour **FO JUSTICE**, nul besoin de nouveaux plans pour constater l'évidence : la surpopulation carcérale explose et les conditions de travail se dégradent chaque jour davantage. Dans tous les services, pour tous les personnels de l'administration pénitentiaire, la charge de travail ne cesse d'augmenter. Pourtant, le facteur humain reste le grand sacrifié de vos arbitrages. Des postes vacants, des postes non publiés, des effectifs épuisés... mais un travail qui, lui, doit toujours être accompli. Jusqu'à quand ?

Il est grand temps de traiter les causes, et pas seulement les conséquences.

Les membres du CSA FS
Le 15 octobre 2026

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO **RÉSISTER!!**
RIEN LÂCHER!
ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE **FO** **Justice**
POUR TOUS LES PERSONNELS